



## Principaux résultats du Projet DEMOSTAF – WP4 – Familles et ménages

Grasping the complexity of West African families through household statistics  
*La complexité des structures familiales en Afrique de l'Ouest au prisme des statistiques sur les ménages*

# CONTRIBUTIONS A L'ANALYSE DES STATISTIQUES SUR LA STRUCTURE DES MÉNAGES AU SÉNÉGAL



"Le projet DEMOSTAF a reçu le soutien financier du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union Européenne sous l'agrément N°690984".

"The DEMOSTAF project has received funding from the European Union's Horizon 2020 research and innovation programme under grant agreement No 690984".

Nos remerciements à l'ANSD pour la mise à disposition de la base exhaustive du RGPHAE 2013.

Novembre 2019

## **AVANT PROPOS**

Ce document est un produit d'une collaboration technique et scientifique entre l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) et l'Institut National d'Études Démographiques (Ined), grâce au projet européen DEMOSTAF (2016-2019). Ce travail s'inscrit dans le cadre de la valorisation des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE) de 2013. Il a permis une analyse plus approfondie de ces données, analyse au niveau des ménages qui va au-delà des rapports thématiques classiques produits à la suite des RGPH.

Les données de recensement présentent l'avantage de porter sur une masse d'informations démographiques, économiques et socioculturelles, représentatives jusqu'au niveau géographique le plus fin (communes, quartiers, villages et hameaux). Cette richesse est ici mise en valeur à travers une analyse des inégalités de qualité de vie selon différentes configurations des ménages sénégalais (obtenus par une analyse factorielle et de classification).

La réalisation de cette production a été rendue possible grâce à l'appui financier de l'Union Européenne à travers le projet DEMOSTAF. Elle met en évidence les avantages ou désavantages des grands ménages, à travers deux dimensions de la qualité de vie (confort du logement et scolarisation des enfants) retenues dans le cadre de ce travail.

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) adresse ses vifs remerciements à l'Institut National d'Études Démographiques (Ined) et à la coordination du projet DEMOSTAF, pour leurs contributions techniques et financières respectives.

L'ANSD espère que les résultats tirés de ce travail recherche seront mis en contribution dans le processus décisionnel, en matière de politiques sociales et, de façon plus large feront l'objet d'une grande utilité pour les potentiels utilisateurs.

**Le Directeur Général de l'ANSD**

**Babacar NDIR**

## **Un travail d'équipe**

---

Ce document résulte des travaux du Projet européen DEMOSTAF (2016-2019) et d'une collaboration entre Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) du Sénégal et l'Institut National d'Études Démographiques (Ined) de Paris. L'étude a été menée par une équipe internationale composée comme suit :

Jean Pierre Diamane BAHOUM<sup>1</sup>

Mahmouh DIOUF<sup>2</sup>

Papa Mabeye DIOP<sup>3</sup>

Véronique Hertrich <sup>4</sup>

Aurélien DASRE<sup>5</sup>

---

<sup>1</sup> Agence nationale de la Statistique et de la Démographie

<sup>2</sup> Agence nationale de la Statistique et de la Démographie

<sup>3</sup> Agence nationale de la Statistique et de la Démographie

<sup>4</sup> Institut national d'Études démographiques de Paris

<sup>5</sup> Université Paris Nanterre

## INTRODUCTION

Cette contribution centrée sur les statistiques des ménages a eu pour ligne directrice, l'analyse de la complexité et de la diversité des structures familiales, du point de vue des ménages, à partir d'une exploitation exhaustive (indicateurs à l'échelle locale) des derniers recensements nationaux du Burkina Faso (2006), du Mali (2009) et du Sénégal (2013).

Les travaux ont ainsi principalement été consacrés à la comparabilité des données censitaires de 3 pays : Burkina Faso, Mali et Sénégal, (définition du ménage, des concepts, des variables) et à une réflexion sur les indicateurs susceptibles d'assurer une continuité d'analyse entre pays. Il s'agissait d'identifier les limites des données, leurs spécificités nationales et les dispositifs à développer pour permettre une harmonisation. Cependant, il est ressorti de la comparaison des définitions du ménage et consignes données aux agents recenseurs que, compte tenu des éléments de définition, et plus encore des consignes et des exemples donnés dans le manuel de l'agent recenseur, on repère d'ores et déjà des différences notables entre les trois pays dans l'approche du ménage, avec d'un côté un focus sur l'unité nucléaire au Burkina Faso et, de façon moins explicite, au Mali, et de l'autre côté la prise en compte de ménages plus complexes, polynucléaires, au Sénégal.

Par ailleurs, pour la comparaison des statistiques sur les ménages, une série d'indicateurs de base sur le ménage a été établie : taille du ménage, nombre d'hommes mariés dans le ménage (proxy pour la configuration mono- ou poly-nucléaire), nombre de femmes mariées dans le ménage, nombre d'hommes polygames dans le ménage, sexe et âge du chef de ménage, nombre d'enfants de moins de 15 ans, nombre de personnes de 60 ans et plus.

Le calcul de ces indicateurs de ménage a permis de produire deux séries statistiques :

- L'une qui donne la répartition des ménages selon ces indicateurs ;
- L'autre qui donne la répartition de la population (des individus) selon les caractéristiques du ménage.

Par précaution, la répartition de la population (plutôt que des ménages), qui a l'intérêt de rendre compte de la situation vécue par les individus a été prise en compte. En effet, avec la répartition des ménages, on accorde le même poids statistique au ménage qu'il soit de taille importante (concernant un nombre plus élevé d'individus) ou faible (concernant un nombre réduit d'individus), ce qui conduit à « gonfler » la visibilité des petites unités aux caractéristiques souvent atypiques, et d'écraser celle des grands ménages. Ainsi, à titre illustratif, au Burkina Faso et au Mali, 16% seulement des ménages sont de grande taille (10 individus au moins) mais cette configuration est vécue par 34% des individus. À l'opposé, les ménages ne comptant qu'une ou deux personnes sont relativement fréquents (1 ménage sur 7), mais moins de 5% des individus y vivent. Par conséquent, pour les analyses, sauf cas particulier, l'attention a été davantage portée à la répartition des individus qu'à celle des ménages.

Les indicateurs susmentionnés ont été calculés à l'échelle agrégée, en adoptant une distinction à 3 niveaux :

- Ensemble du pays
- Milieu rural / Milieu urbain
- Capitale.

Ces données descriptives confirment, autour d'exemples très précis, qu'une analyse comparative sur les ménages entre les 3 pays n'est pas possible directement à partir d'un traitement standardisé des données censitaires. Les approches (définitions et consignes aux agents recenseurs) différentes entre pays (en particulier entre le Sénégal et les deux autres

pays) ont des effets majeurs sur les indicateurs. Ainsi, les différences enregistrées correspondent probablement davantage à des différences de protocoles qu'à des différences réelles entre pays. A cet effet, une contribution par pays sur les statistiques des ménages a été retenue. Par conséquent, ce document a pour objectif d'analyser les statistiques sur les ménages au Sénégal à l'aide des indicateurs de structure, à partir des données du recensement national du Sénégal (2013).

## TAILLE DES MÉNAGES

Dans la structure du ménage sénégalais, les individus vivent dans des ménages avec 13,2 personnes en moyenne. On observe la même tendance chez les populations des ménages du milieu rural et aussi dans les autres villes et dans la capitale mais dans une moindre mesure. En outre dans l'ensemble du pays et surtout dans la zone rurale, la moitié des individus vivent dans des ménages avec plus de dix personnes, et l'autre moitié vit dans des ménages de moins de dix personnes. Toutefois, le nombre d'individus par ménage diminue avec le niveau d'urbanisation.

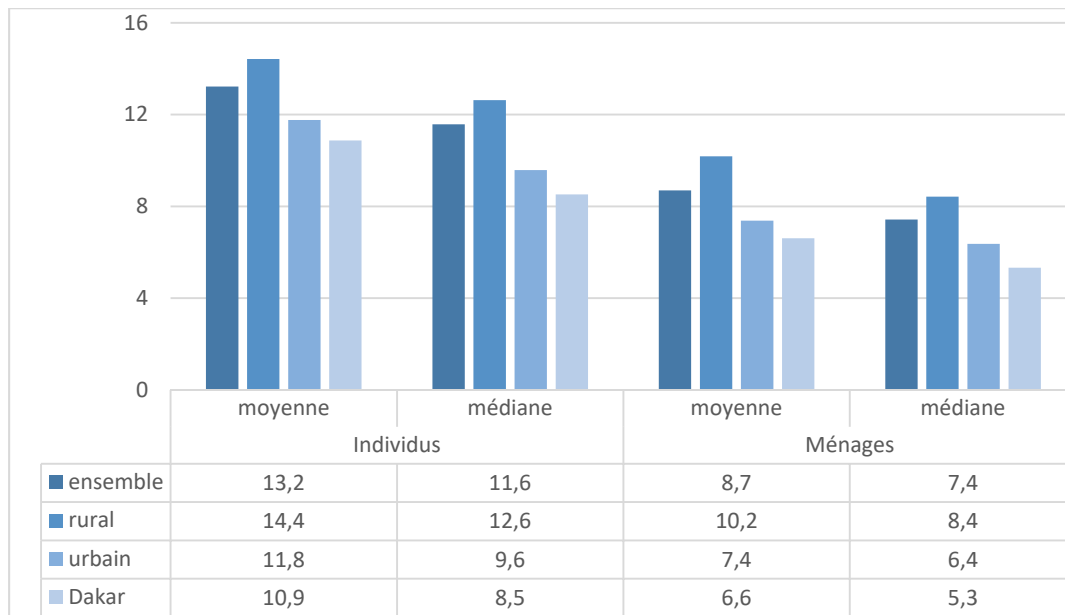
Les tailles de ménage relativement élevée à l'échelle nationale plus particulièrement dans le monde rural, résultent de l'extension de la famille biologique, comme le montre d'ailleurs la structure familiale des ménages. En effet, le Sénégal compte environ 1 607 769 ménages ordinaires et plus de la moitié ont une structure élargie aux autres parents proches (Cf. Chapitre 2 : Attributs des ménages dans : « Configuration des ménages et qualité de vie au Sénégal »).

Entre les deux milieux de vie (urbain et rural), les différences des tailles moyennes de ménage sont assez nettes. Ainsi, avec une taille moyenne de 8,7 personnes; un ménage dakarois compte une personne de moins que celui d'une autre ville du pays et trois de moins qu'un ménage du milieu rural. Par ailleurs, dans la capitale un ménage sur deux a une taille moyenne de cinq individus, alors qu'en zone rurale la taille moyenne des ménages dépasse la moyenne nationale et la moitié des ménages sont constitués de dix personnes. En somme, le nombre de personnes vivant dans un ménage, de même que la taille moyenne sont plus élevés en milieu rural que dans la zone urbaine et dans la capitale.

Ces tailles de ménages élevées résultent d'une présence remarquable de plusieurs noyaux familiaux dans le ménage sénégalais, liée aux difficultés économiques profondes que traversent les familles et qui accélèrent les solidarités verticales à bien des égards. En effet, le regroupement des noyaux familiaux demeure généralement l'une des meilleures stratégies à même de donner une protection sociale et une solidarité intergénérationnelle. Ce résultat pourrait également être étayé par le décalage noté entre le mariage et l'accès au logement. Au fait, le mariage, dans bien des cas, précède de loin la première émancipation résidentielle, ce qui pousse des fils mariés à résider dans le ménage de leurs propres parents. La situation est plus fréquente dans le milieu rural où l'on trouve les tailles de ménage les plus élevées, (plus de dix (10) personnes en moyenne par ménage et pour la moitié des ménages.

En plus, les raisons de la cohabitation des chefs de noyaux dans le ménage de leurs parents varient selon le milieu de résidence. Dans la capitale et au niveau des autres centres urbains, le logement non trouvé est la première raison évoquée (33,8%). De surcroît, il faut noter qu'une proportion assez considérable de chefs de noyaux qui résident toujours dans les ménages de leurs parents a déclaré ne pas pouvoir vivre seule (13,4%). En milieu rural (46,8%) comme urbain (37,5 %), la principale raison avancée demeure l'aide des parents. Elle est suivie du logement non trouvé (21%) en milieu rural contre 23,9% dans les autres villes, (ANSD. EPSF-II, 2011).

## Tailles moyenne et médiane des ménages au Sénégal



La distribution des individus selon la dimension des ménages qui les abritent donne une forte proportion d'individus dans des ménages de dix personnes ou plus. Ainsi, près de six individus sur dix (57,6%) vivent dans des ménages de grande taille (dix individus ou plus). Deux personnes sur dix sont membres d'un ménage de petite taille (1 à 2 personnes). Les tailles moyennes ainsi estimées, cachent de grandes dispersions. En milieu rural, 64,2% des individus vivent dans des ménages de dix personnes ou plus, contre moins de 1% qui vit dans un ménage de 1 à 2 individus. **Près d'un individu sur deux en milieu urbain et quatre personnes sur dix dans la capitale, vivent dans un ménage constitué de 10 personnes ou plus,** contre respectivement moins de 5% (3,8%) et 5,4% de personnes pour les ménages (1 à 2 personnes).

Ainsi, à l'opposé du ménage généralement observé dans les sociétés dites modernes où prédomine la famille biologique ou nucléaire, il apparaît que **le ménage sénégalais présente les caractéristiques de la famille élargie.** Le milieu de résidence influe très légèrement sur la structure familiale des ménages. Les ménages de petite taille sont plus fréquents à Dakar (23,5%) que dans les autres villes (19,3%) et en milieu rural (5,8%). Par contre, les ménages de grande taille sont plus répandus en milieu rural et dans les autres villes et moins fréquents dans la capitale. En effet, **40,9% des ménages ruraux sont constitués de (10 personnes ou plus),** contre 23,8% pour les ménages urbains et 18,6% pour les ménages de la capitale.

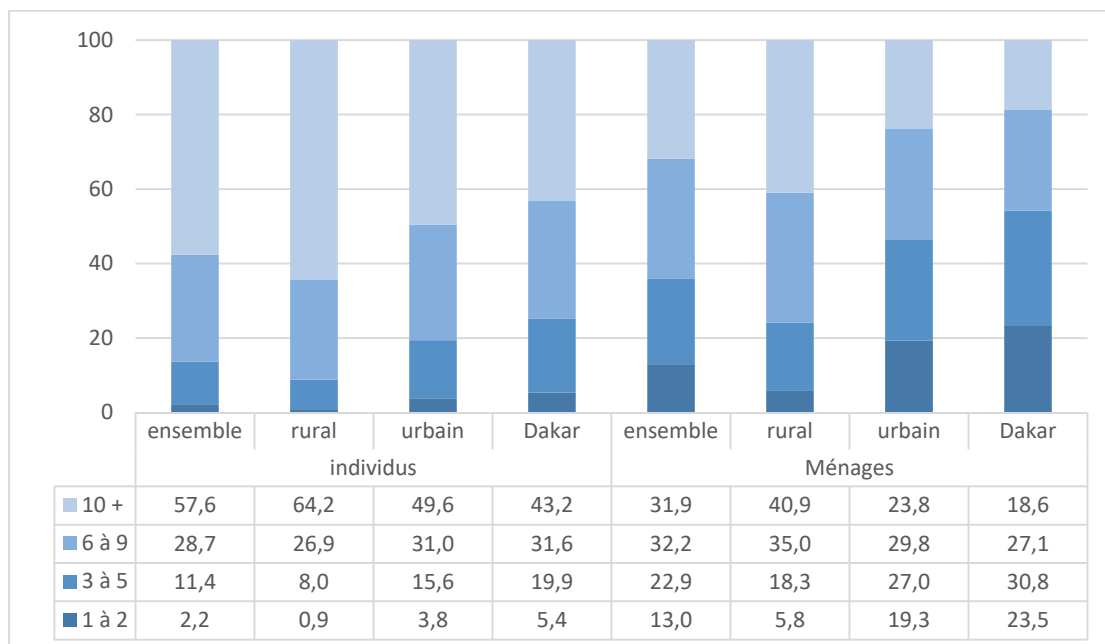
La plus forte représentation de ces formes de ménages dans le milieu rural révèle d'abord la persistance de traditions patriarcales, notamment du fait de l'intérêt que peut présenter ce mode de cohabitation sur le plan économique (persistance du système traditionnel de production agricole, morcellement des terres agricoles) et en raison des contraintes sociales dictées par les coutumes et les traditions plus ancrées dans les campagnes.

Le Sénégal se distingue ainsi nettement par des structures plus larges et plus complexes. Ainsi au Sénégal, près de 6 individus sur 10 (57,6%) vivent dans un ménage d'au moins 10 personnes. Par ailleurs, l'approche plus extensive et englobante du ménage au Sénégal fait que plus du tiers des ménages (31,9%) sont composés de dix individus ou plus. **Le ménage élargi constitue ainsi la fraction la plus importante des ménages sénégalais.**

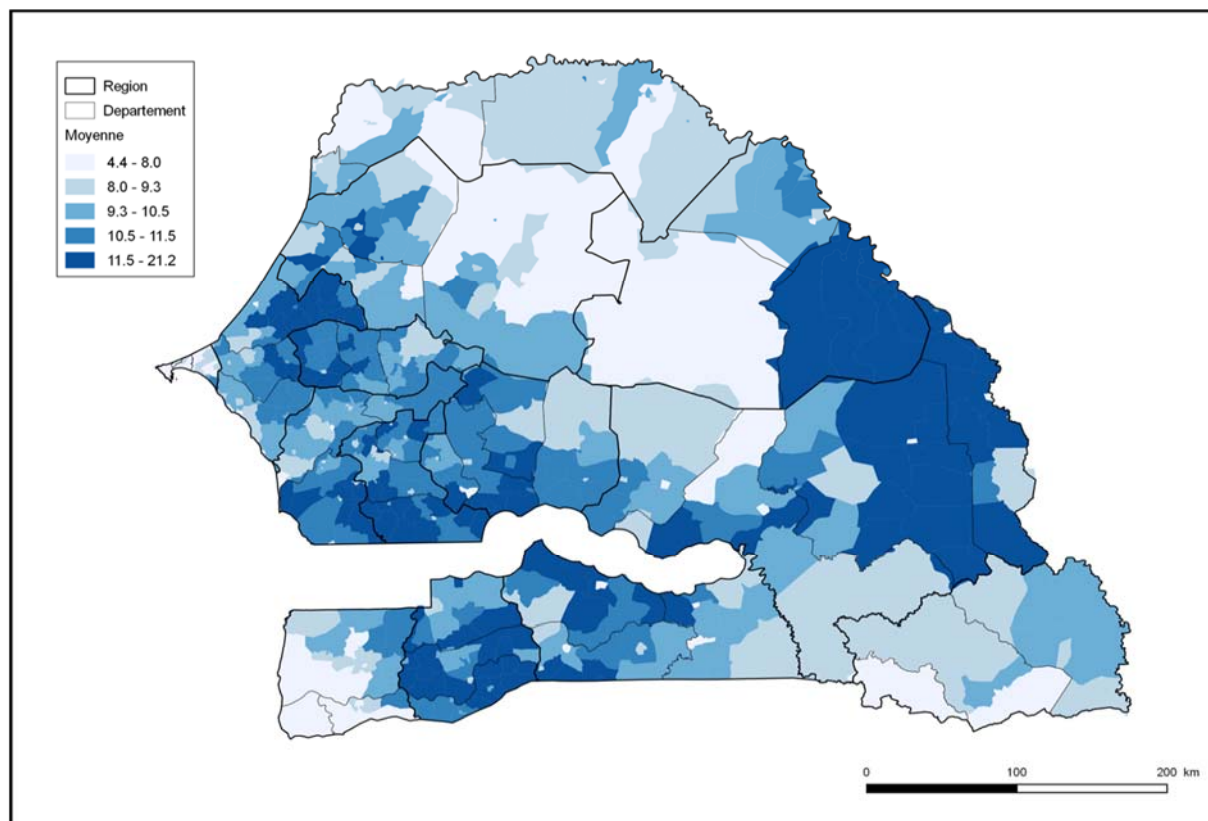
En comparant la distribution des tailles de ménages à la répartition de la population totale entre les villes et la campagne, celle des ménages présente de légers déséquilibres : le milieu rural totalise 54,8% de la population du pays et compte 53,1% des ménages, ce qui peut s'expliquer par la plus grande taille des ménages ruraux. En revanche, l'agglomération urbaine de Dakar abrite 23,2% de la population

mais totalise 30,0% de l'ensemble des ménages. La répartition de la population et des ménages est plus égalitaire dans les autres villes : 22,8% de la population totale pour 23,1% des ménages.

### Distribution des tailles de ménages



### Taille moyenne des ménages par commune





**Commentaire:**

Les tailles moyennes des ménages les plus élevées (10 personnes ou plus) sont concentrées dans quelques communes du Sud-Est, du Centre-ouest et du Sud. Dans ces communes, on a des tailles moyennes des ménages qui sont supérieures ou égales à dix individus. Il s'agit pour l'essentiel de communes avec un caractère rural très prononcé et où la pratique de la polygame est assez répandue. On note également une présence assez remarquable des foyers religieux des différentes confréries du pays très favorables à la polygamie et aux idéaux pronatalistes véhiculés par la religion musulmane. A l'opposé, les communes où l'on observe les tailles de ménage les plus faibles sont celles situées à l'Ouest du pays dans les régions de Dakar et Ziguinchor entre autres, au Nord et au Centre-Nord dans les régions de Saint-Louis et Louga en particuliers. Ces faibles tailles de ménage notées dans ces communes, résulteraient de leur degré d'urbanisation plus soutenu et qui impacterait sur les structures familiales. A cela s'ajouterait une moindre pratique de la polygamie et une plus forte présence de ménages dirigés par des femmes ou de ménages d'isolés, qui se caractérisent par tailles moyennes relativement faibles en général.

**NOMBRE D'HOMMES MARIÉS**

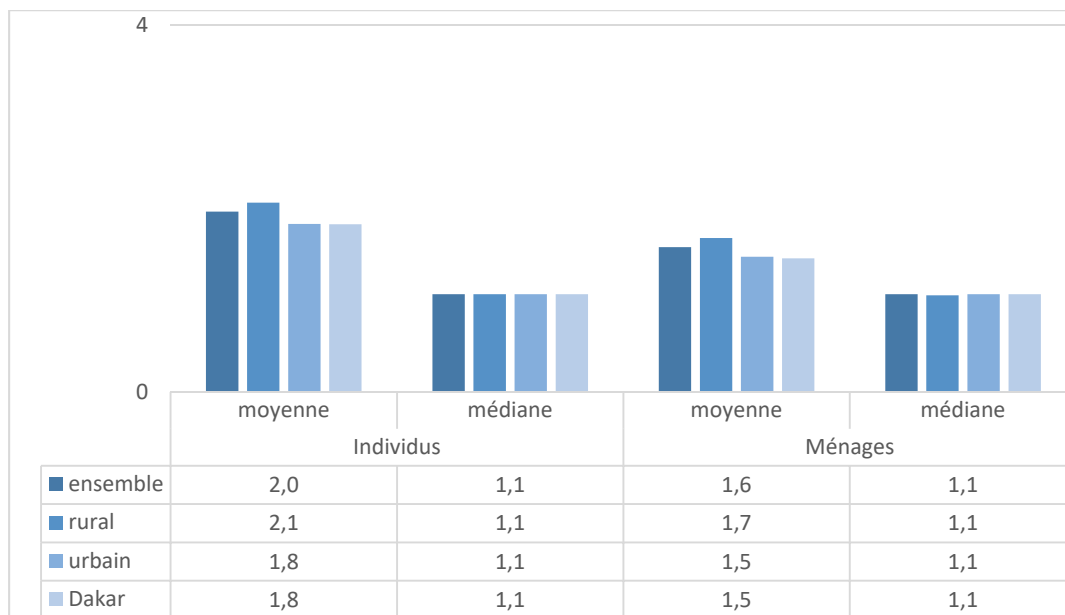
Le processus matrimonial étant étroitement lié à l'environnement social, économique et culturel dans lequel il se déroule, les tendances que l'on retrouve à l'échelle d'un pays – par exemple le report du mariage chez les hommes– peuvent par conséquent masquer des processus de changement socialement et géographiquement diversifiés. Il est également essentiel d'adopter une perspective selon le genre dans la mesure où l'essentiel du pouvoir de décision dans ce domaine appartient aux hommes car ce sont eux qui, en général, entament le processus matrimonial.

A cet effet, au Sénégal, les individus vivent dans des ménages avec en moyenne deux hommes mariés. Ce nombre varie légèrement en fonction du milieu de résidence. Ainsi, la population de la zone rurale vit dans des ménages où on compte en moyenne deux hommes mariés. Par contre, dans les autres villes et au niveau de la capitale les individus vivent dans des ménages avec moins de deux hommes mariés. Aussi, un individu sur deux vit dans un ménage avec homme marié, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Par ailleurs, à l'échelle nationale et dans le milieu rural, on a en moyenne près de deux hommes mariés dans un ménage. Tandis qu'en ville, il est plus fréquent de trouver un seul homme marié dans un ménage. Cela pourrait s'expliquer par le fait que se marier tôt diminue les chances d'autonomie résidentielle en ville, et c'est à Dakar que l'effet semble être le plus significatif. Dans cette ville, où les difficultés d'accès au logement sont plus aiguës (Diagne, 2006), les hommes qui se marient tard s'inscrivent dans une logique de constitution d'une nouvelle unité familiale dont le début serait d'abord l'accès à un logement indépendant.

Dans la moitié des ménages, on n'a qu'un homme marié, quel que soit le milieu de résidence. Cette situation serait liée au fait que les hommes ont la perception que ce sont les femmes, aussi bien les épouses potentielles que leurs mères, qui, par leurs exigences monétaires, contribuent aux obstacles au mariage auxquels ils sont confrontés. En plus, le report du premier mariage chez les hommes et les femmes constitue le changement le plus facilement observable dans la transformation du mariage sénégalais ces trente dernières années (Antoine et Djiré, 1998 ; Hertrich, 2007 ; Ndiaye, Ayad et Gaye, 1997 ; Pison, Hill, Cohen et Foote, 1995). Il est difficile de prédire si ces tendances vont conduire à des proportions significatives de personnes jamais mariées dans la population adulte.

## Nombre d'hommes mariés

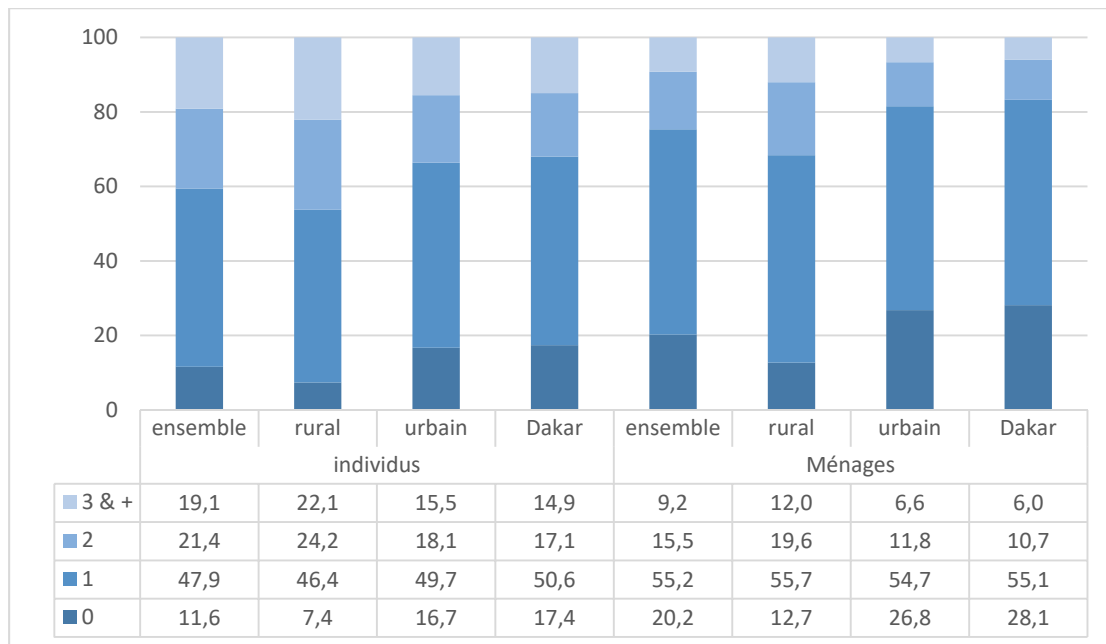


Dans l'ensemble de la population, près de cinq personnes sur dix appartiennent à un ménage avec un homme marié, alors que 19,1% des individus vivent dans un ménage avec trois hommes mariés ou plus. En milieu rural, il s'agit de deux personnes sur dix, tandis qu'en ville c'est un individu sur dix, qui vivent dans un ménage polynucléaire. La proportion d'individus vivant dans un ménage sans aucun homme marié est plus faible (7,4%) en milieu rural. Par contre, dans la capitale et au niveau des autres villes, on observe les plus fortes proportions d'individus qui vivent dans un ménage avec un homme marié. En effet, dans les zones urbanisées la moitié des individus vivent dans un ménage mononucléaire. Toutefois, dans le milieu rural, c'est un peu plus de quatre individus sur dix qui vivent dans un ménage avec un homme marié.

La proportion de ménages avec un homme marié reste plus importante. Ainsi, quel que soit le milieu de résidence, on retrouve un homme marié dans plus de la moitié des ménages. En revanche, les plus faibles proportions de ménages avec un homme marié sont notées dans le milieu urbain et au niveau de la capitale. Par ailleurs, un peu plus du quart des ménages urbanisés n'ont aucun homme marié, contre un ménage rural sur dix.

Il s'agirait notamment des ménages dans lesquels vivent des hommes ayant connu une longue période d'interruption d'emploi (donc ayant plus de difficultés économiques) qui se marient moins vite que les autres (Le Bourdais, Neill et Mongeau, 2001). Cette hypothèse semble se vérifier dans les villes africaines, où l'incertitude née du manque d'emploi (et par conséquent l'impossibilité de constituer la dot et d'accéder à un logement) expliquerait l'hésitation des hommes à s'engager dans une union (Antoine, 2002 ; Antoine et Djiré, 1998 ; Donadjé, 1992). Les résultats des enquêtes biographiques menées à Dakar et à Bamako à la fin des années 1980 confirment aussi cette hypothèse (Antoine, Ouédraogo et Piché, 1998 ; Marcoux et Piché, 1998). De même, à Yaoundé au Cameroun, le retard dans l'accès à la responsabilité familiale (mariage, enfant, logement autonome) s'expliquerait chez les hommes par les difficultés économiques auxquelles ils font face (Kuépilé, 2002).

## Distribution du nombre d'hommes mariés



## NOMBRE DE FEMMES MARIÉES

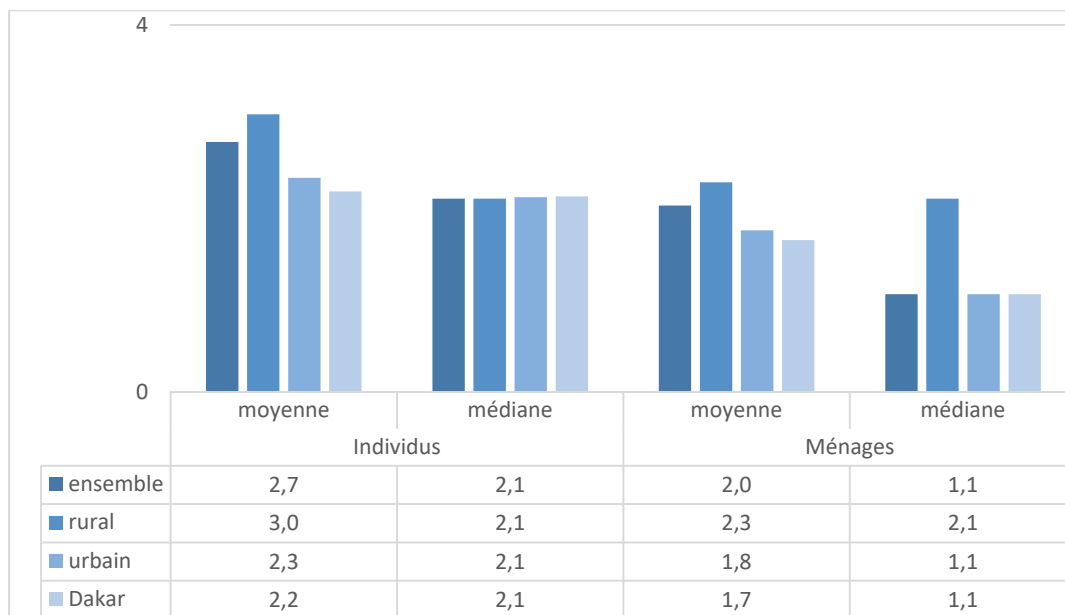
Le mariage reste au Sénégal la seule forme d'union pratiquée pour constituer une famille. La permanence d'une telle formalisation de l'union constitue un fait marquant. Universel dans ses finalités, le mariage s'ajuste aux nombreuses mutations d'ordres sociologique et économique de la société. L'étude multidimensionnelle et dynamique d'une telle institution, tant dans les pratiques objectivement constatées que dans les règles et normes qui l'encadrent, permet de mieux rendre compte du statut social des femmes.

Dans le contexte sénégalais, toutes les femmes finissent par se marier, le célibat définitif n'existant pratiquement jamais, tant la reconnaissance sociale d'une femme adulte exige qu'elle soit mariée. Les femmes se valorisent socialement par le mariage et accèdent ainsi à la maturité. Le mariage légitime les rapports sexuels et la procréation. Au-delà du statut qu'il leur procure, le mariage permet aux femmes de se soustraire à l'autorité parentale et d'accéder aux rapports sexuels en toute légalité. Le concept de «*sëy sag la*», le mariage complète la femme et la protège, fait référence à la situation de célibat ou de divorce où la femme peut être courtisée par n'importe qui. C'est ainsi que la structure de l'état matrimonial des femmes demeure relativement stable. En effet, la majorité d'entre elles vivent en union et la proportion de femmes célibataires diminuant significativement avec l'âge.

C'est ainsi qu'au Sénégal, un individu vit dans un ménage qui compte en moyenne près de trois femmes mariées. La même situation prévaut pour les individus qui habitent le milieu rural, où les personnes vivent dans des ménages avec trois femmes mariées en moyenne. Néanmoins, un citadin vit dans un ménage avec au plus deux femmes mariées. En somme, quel que soit le milieu de résidence, la moitié des individus sont dans des ménages dans lesquels nous avons deux femmes mariées.

L'analyse au niveau du ménage montre qu'il n'y a pratiquement pas de différences entre le niveau national et le milieu rural, où nous avons en moyenne deux femmes mariées par ménage. On note également des ressemblances entre les autres villes et la capitale. Cependant, dans ces deux contextes de résidence, on compte près de deux femmes mariées dans un ménage. Du reste, il convient de souligner que dans le milieu rural, la moitié des ménages ont deux femmes mariées. Tandis qu'au niveau national et dans les zones urbaines, la moitié des ménages ne sont constitués que d'une femme mariée.

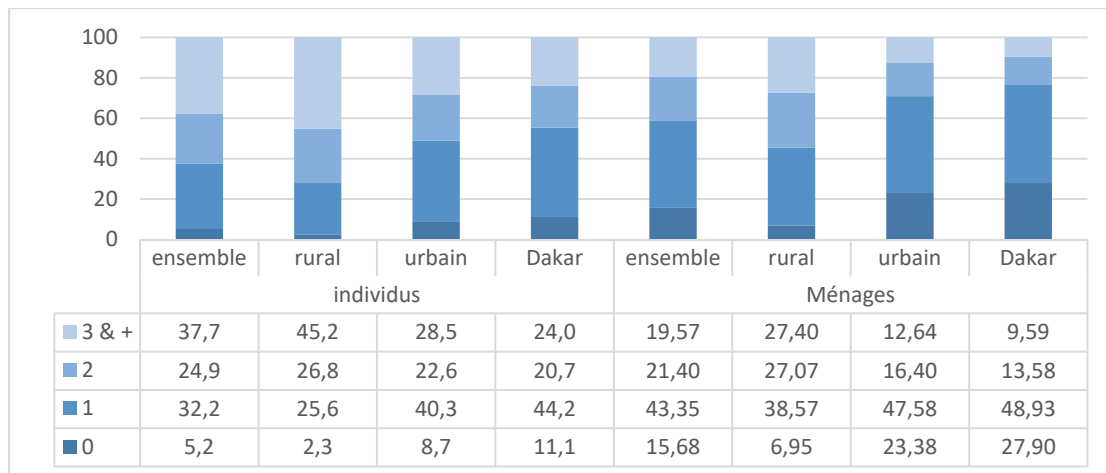
## Nombre de femmes mariées



De façon proportionnelle, 45,2% des individus qui habitent le milieu rural vivent dans des ménages avec trois femmes mariées ou plus. Le milieu rural se distingue également par la plus faible proportion d'individus qui vit dans un ménage sans aucune femme mariée. En effet, dans le monde rural, deux personnes sur dix vivent dans un ménage qui n'a pas de femmes mariées. A l'opposé, quatre personnes sur dix qui vivent en milieu urbain, appartiennent à des ménages qui ne comptent qu'une femme mariée. Ainsi, la plus part des citadins vivent dans des ménages avec une femme mariée. Ce résultat met en évidence le modèle conjugal des individus vivant dans des ménages urbains, constitué dans sa grande majorité de structures matrimoniales mononucléaires.

Si l'on se situe à l'échelle du ménage, on constate que Dakar, la capitale concentre la plus faible proportion de ménages avec trois femmes mariées ou plus (9,6%). En passant du milieu urbain à la zone rurale, on observe la plus faible proportion de ménages sans aucune une femme mariée (6,9%). Cependant, la proportion de ménages avec une femme mariée reste relativement élevée. En effet, quel que soit le milieu de résidence, l'essentiel des ménages compte une femme mariée. Au niveau national et en milieu rural, dans deux ménages sur dix, on retrouve deux femmes mariées. A l'inverse, un ménage urbain sur dix ne compte en son sein que deux femmes mariées.

## Distribution du nombre de femmes mariées



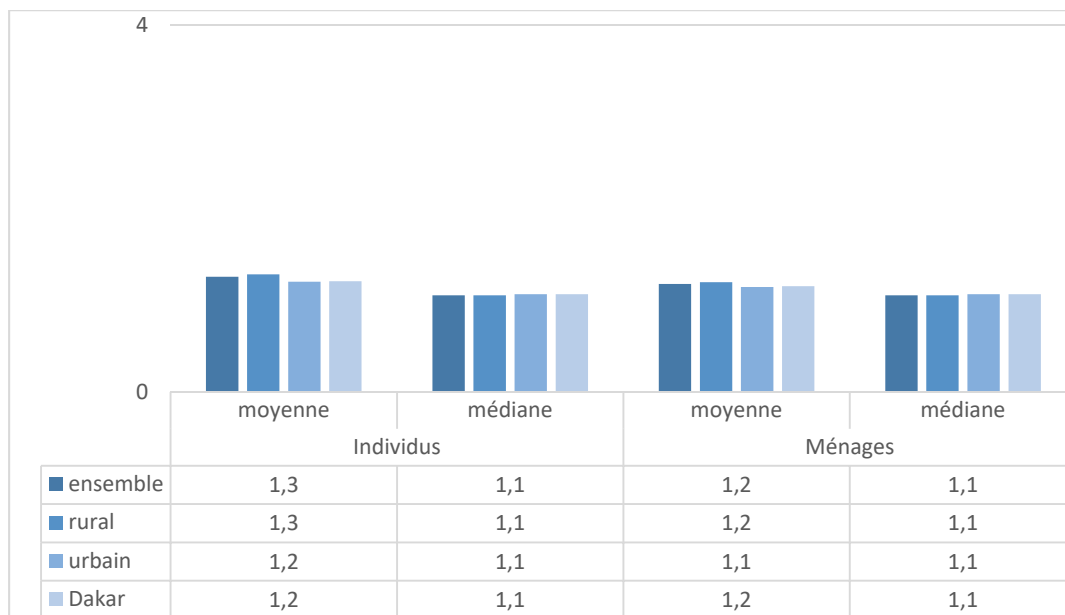
## NOMBRE D'HOMMES POLYGAMES

Les règles sociales régissant le mariage dans certains pays africains comme le Sénégal sont favorables à la polygamie. Les principaux facteurs en sont un âge au mariage relativement jeune chez les femmes, un écart d'âge important entre les conjoints, une quasi-absence de célibat définitif quel que soit le sexe et le remariage rapide des veuves et des divorcées. Les hommes se marient avec des femmes appartenant à des groupes d'âge nettement plus jeunes et donc numériquement plus nombreux, ce qui fait qu'en apparence il existerait davantage de femmes « disponibles » sur le marché matrimonial. Dans des sociétés où le mariage est une priorité, la concurrence entre les femmes est accentuée par ce surnombre relatif. La polygamie apparaît alors comme une occasion pour ne pas rester célibataire, certaines femmes acceptant souvent de ce fait d'épouser un homme déjà marié. La polygamie relève d'une longue tradition au Sénégal.

Sur le plan socioculturel, la polygamie bénéficie d'une reconnaissance sociale et légale. Le code sénégalais de la famille offre trois options matrimoniales : le régime de la monogamie, le régime de la limitation de la polygamie et le régime de la polygamie, auquel cas l'homme ne peut avoir simultanément plus de quatre épouses. La polygamie est fortement investie pour des raisons sociales, religieuses, psychologiques et économiques.

La polygamie est de ce fait une pratique assez répandue au Sénégal. En effet, quel que soit le milieu de résidence, une personne vit dans un ménage où il y a en moyenne un homme polygame. Par ailleurs, la moitié des individus vivent dans des ménages avec la présence d'un homme polygame et l'autre moitié vit dans des ménages où il n'y a pas d'hommes polygames. Le nombre de ménages avec un homme polygame suit également la même tendance. Ainsi, quel que soit le milieu de vie on retrouve en moyenne un ménage avec un homme polygame. Aussi, dans la moitié des ménages sénégalais on enregistre un homme polygame

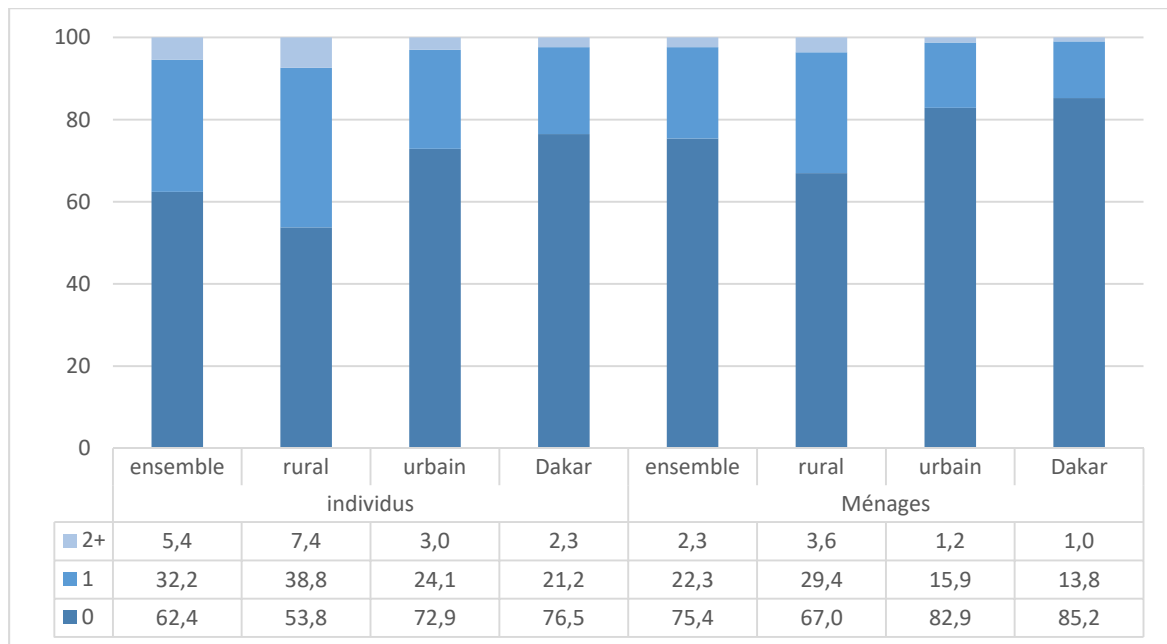
## Nombre d'hommes polygames



Au Sénégal, il faut remarquer que la polygamie chez les hommes reste une pratique assez répandue. Cependant, on note surtout à Dakar la plus faible proportion d'individus vivant dans un ménage avec deux hommes polygames ou plus. La polygamie des hommes est ainsi une pratique plus récurrente dans la zone rurale et moins répandue en ville. En effet, près de quatre individus du monde rural sur dix, contre deux citadins sur dix vivent dans un ménage avec un homme polygame. Malgré la forte pratique de la polygamie, les résultats montrent que la monogamie demeure l'option matrimoniale la plus fréquente particulièrement en ville où sept personnes sur dix vivent dans un ménage sans aucun homme polygame.

Par ailleurs, dans le milieu urbain ou à Dakar, dans huit ménages sur dix, on ne retrouve aucun homme polygame et un ménage sur dix est concerné par la polygamie avec deux hommes polygames ou plus. Toutefois, dans le milieu rural, plus du quart des ménages (29,4%) comptent un homme polygame. En comparant les trois milieux de résidence, on constate que la proportion de ménages sans aucun homme polygame est moins importante en zone rurale. L'écart entre la ville et le monde rural, en termes de nombre de ménages avec un homme polygame, se situe entre 16 et 18 points de pourcentage. On note ainsi l'ancrage des ménages ruraux dans la pratique de la polygamie chez les hommes, qui participe à l'organisation économique et sociale (main d'œuvre, revenus supplémentaires du ménage). Tandis que dans les ménages des autres villes ou de la capitale, la polygamie des hommes entraînerait trop de charges à l'intérieur comme à l'extérieur du « ménage ». Ainsi quel que soit le niveau où l'on se situe, à l'échelle des individus ou du ménage, la monogamie constitue l'option matrimoniale la plus prisée chez les hommes citadins.

## Distribution du nombre d'hommes polygames

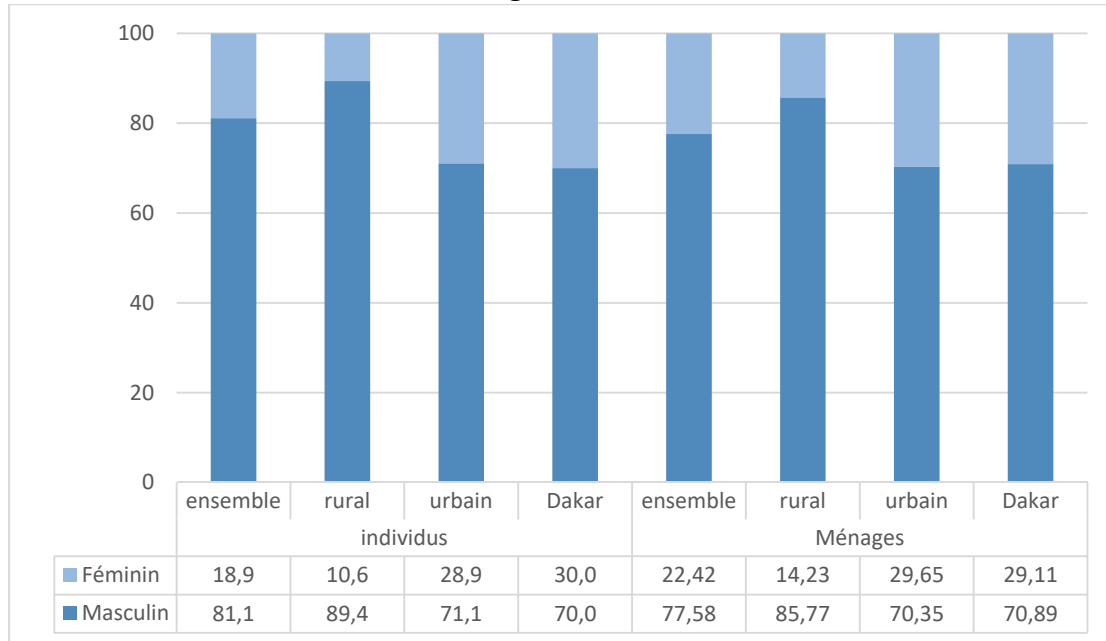


## SEXE DU CHEF DE MENAGE

L'analyse du graphique ci-dessous montre qu'au Sénégal 8 individus sur 10 vivent dans des ménages dirigés par des hommes contre près de 2 individus sur 10 dans des ménages dirigés par des femmes. Selon le milieu de résidence, la proportion d'individus vivant avec un chef de ménage femme augmente en milieu urbain et à Dakar avec en moyenne 3 individus sur 10. Cette proportion est plus faible en milieu rural où 1 individu sur 10 vit avec un chef de ménage femme contre 9 individus sur 10 avec un chef de ménage homme.

La proportion de ménages dirigés par un homme ou une femme suit quasiment les mêmes tendances que celles des individus. En effet, dans l'ensemble près de 8 ménages sur 10 contre 2 ménages sur 10 sont dirigés respectivement par des hommes et des femmes. Les différences sont plus marquées en milieu rural où 1 ménage sur 10 est dirigé par une femme contre près de 9 ménages sur 10 dirigés par les hommes. En milieu urbain ou à Dakar, les proportions sont identiques, à savoir 3 ménages sur 10 sont dirigés par les femmes contre 7 ménages sur 10 dirigés par les hommes.

## Distribution du sexe du Chef de ménage



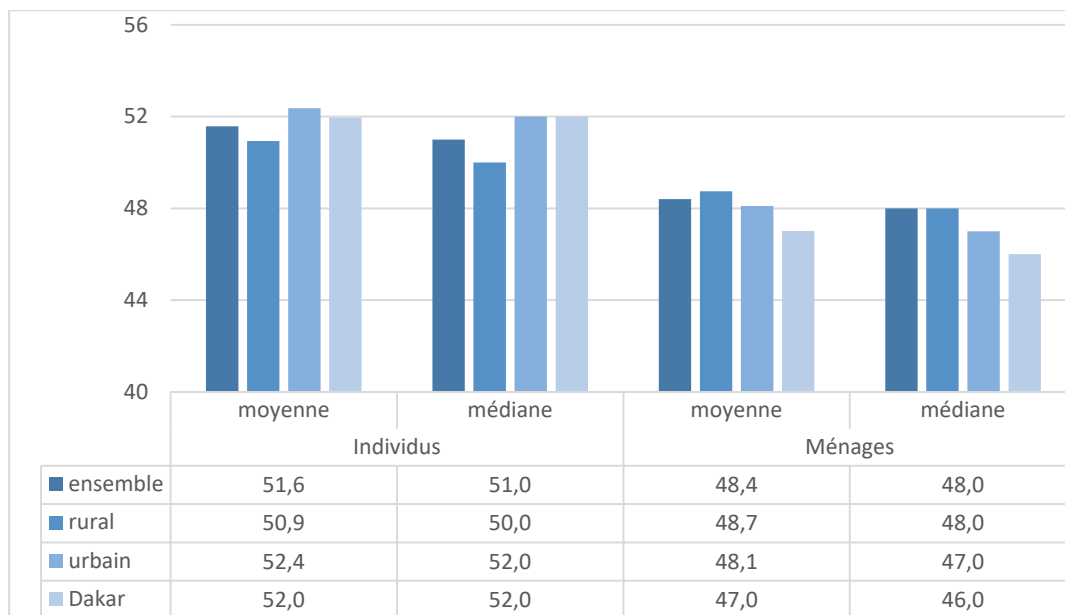
## AGE DU CHEF DE MENAGE

L'analyse des résultats du graphique ci-dessous présente des similitudes sur l'âge du chef de ménage quel que soit le milieu de résidence selon la moyenne ou la médiane. Dans l'ensemble, les individus vivent dans des ménages dirigés par une personne âgée de 52 ans en moyenne. Comparativement à la zone de résidence, l'âge moyen est de 51 ans en milieu rural contre 52 ans en milieu urbain ou à Dakar. Par rapport à la médiane, 1 individu sur 2 habite dans des ménages dirigés par une personne âgée de plus de 51 ans et l'autre moitié vit dans des ménages où le chef a moins de 51 ans.

Nous constatons que l'âge moyen des chefs de ménages diminue quand on passe des individus aux ménages. En d'autres termes, quand les ménages sont pondérés par les individus, l'âge du chef augmente. L'âge moyen des chefs de ménages est de 48 ans au niveau national avec de légères différences selon la zone de résidence. En milieu rural, les chefs de ménages sont âgés de 49 ans en moyenne contre 48 ans en milieu urbain et 47 ans à Dakar. Selon la médiane d'âge des chefs de ménages, on observe quasiment les mêmes tendances que la moyenne.



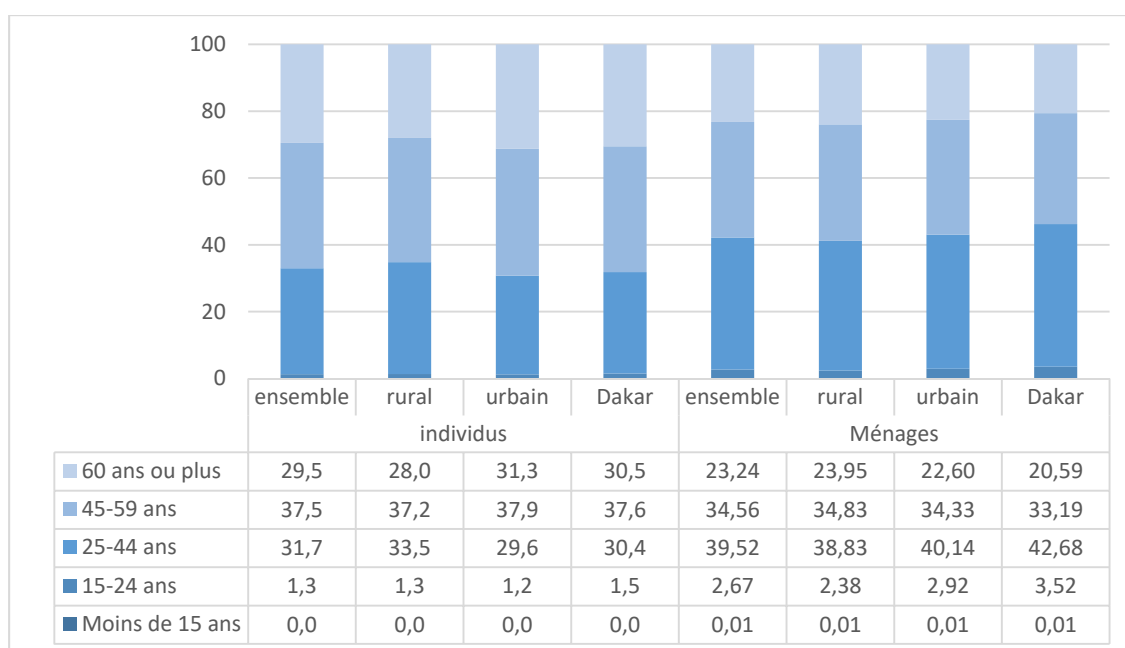
## Age du Chef de ménage



Dans l'ensemble, on retrouve la proportion d'individus la plus élevée dans les ménages dirigés par une personne âgée **entre 45-59 ans avec près de 4 individus sur 10** et ce, quel que soit le milieu de résidence. Il est suivi des ménages dont le chef est de la tranche d'âges 25-44 ans et 60 ans ou plus, pour le niveau national et le milieu rural. Pour la zone urbaine, il est suivi des chefs âgés de 60 ans ou plus et 25-44 ans ; tandis qu'à Dakar ces proportions restent identiques.

A l'échelle des ménages, contrairement aux individus, la proportion de ménages la plus importante est dirigée par des chefs relativement jeunes âgés entre 25-44 ans. C'est une tendance observée aussi bien qu'au niveau national et quel que soit le milieu de résidence. Ces proportions sont suivies respectivement des ménages dont les chefs sont d'un âge plus élevé compris entre 45-59 ans et 60 ans ou plus.

## Distribution de l'âge du Chef de ménage

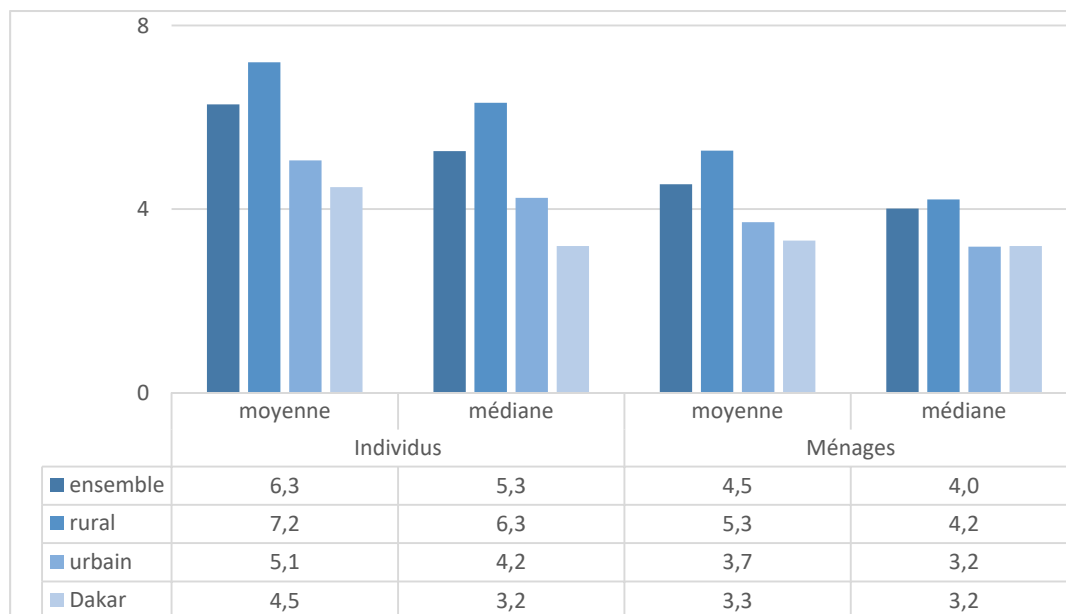


## NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 15 ANS

Au niveau national, les individus vivent dans des ménages qui ont en moyenne 6,3 enfants de moins de 15 ans. Selon le milieu de résidence, ces individus se retrouvent dans des ménages avec 7,2 enfants de moins de 15 ans en moyenne. Il est de 4,5 à Dakar et 5,1 dans les autres zones urbaines. Les mêmes tendances sont observées pour la médiane. Dans l'ensemble, la moitié des individus vivent dans des ménages qui ont moins de 5,3 enfants de moins de 15 ans et l'autre moitié vit dans des ménages qui ont plus de 5,3 enfants de cette tranche d'âges. Pour le milieu rural, la moitié de la population vit dans des ménages qui ont moins de 6,3 enfants de moins de 15 ans et le reste vit dans des ménages avec plus de 6,3 enfants de cette catégorie.

Le nombre moyen d'enfants de moins de 15 ans par ménage est de 4,5 enfants au Sénégal avec quelques disparités selon la zone de résidence. En milieu rural, il est de 5,3 enfants contre 3,2 enfants à Dakar et 4,2 enfants dans les autres zones urbaines. La moitié des ménages ont moins de 4 enfants de cette tranche d'âges et l'autre moitié a plus de 4 enfants au niveau national. Pour le milieu rural, la première moitié a moins de 4,2 enfants et l'autre moitié a plus de 4,2 enfants. Par contre pour Dakar et les autres zones urbaines, il est de 3,2 enfants de part et d'autre.

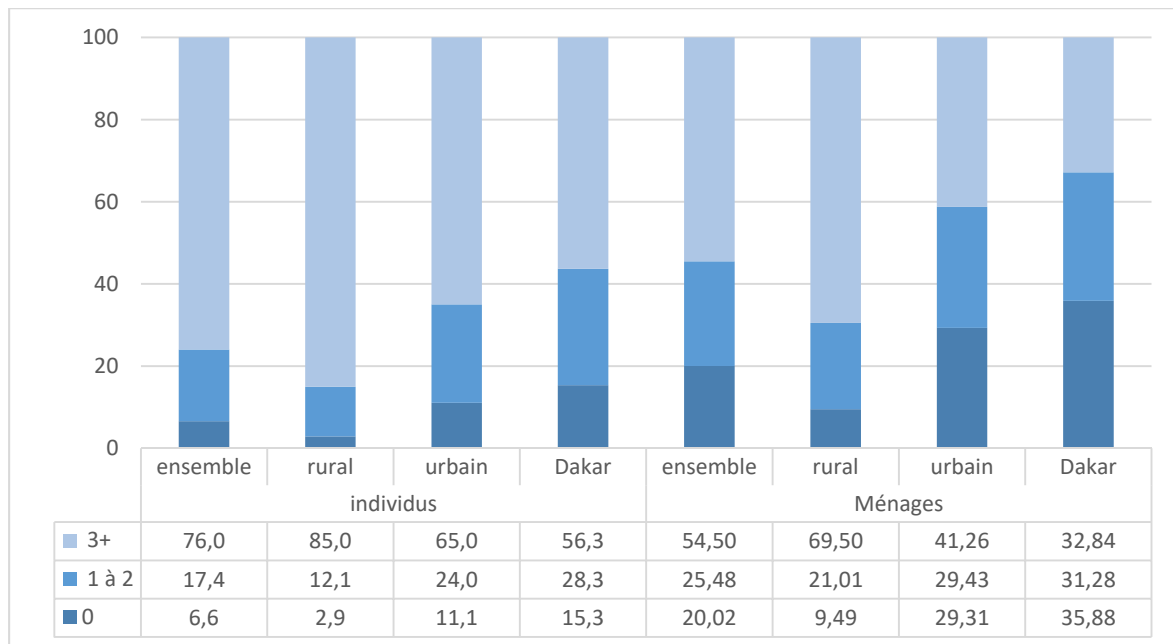
### Nombre d'enfants de moins de 15 ans



En général, à l'échelle nationale et quel que soit la zone de résidence, les proportions d'individus sont plus fréquentes dans les ménages où il y a trois enfants ou plus âgés de moins de 15 ans. Cette proportion est de 76% pour l'ensemble. Elle est plus élevée en milieu rural avec 85% contre 56% à Dakar et 65% dans les autres zones urbaines. Cette proportion augmente avec le nombre d'enfants. De faibles proportions sont notées dans des ménages sans enfants de moins de 15 ans où peu d'individus y vivent. Par contre, à Dakar une proportion relativement importante (15%) d'individus vit dans des ménages sans enfants de cet âge et dans une moindre mesure dans les autres villes (11%).

Comme pour les individus, la proportion de ménages augmente avec le nombre d'enfants de moins de 15 ans. En effet, dans l'ensemble, 55% des ménages ont 3 enfants ou plus de moins de 15 ans, 25 % en ont entre 1 ou 2 et 20% n'en ont aucun. Par conséquent, cette proportion présente des disparités selon la zone de résidence. Le milieu rural recouvre la proportion la plus élevée de nombre d'enfants de moins de 15 ans vivant dans les ménages, avec 7 ménages sur 10 où vivent au moins 3 enfants de cette tranche d'âges. Seul près de 1 ménage sur 10 n'a pas d'enfant de moins de 15 ans, cette disparité est plus importante en zone rurale avec des ménages de taille relativement grande. Dans les autres zones urbaines 4 ménages sur 10 ont au moins 3 enfants de moins de 15 ans et 3 ménages sur 10 ont entre 1 à 2 enfants ou aucun enfant. Par contre, à Dakar c'est le contraire avec des ménages de taille relativement petite, la proportion de ménages n'ayant aucun enfant de moins de 15 ans est la plus élevée avec près de 4 ménages sur 10.

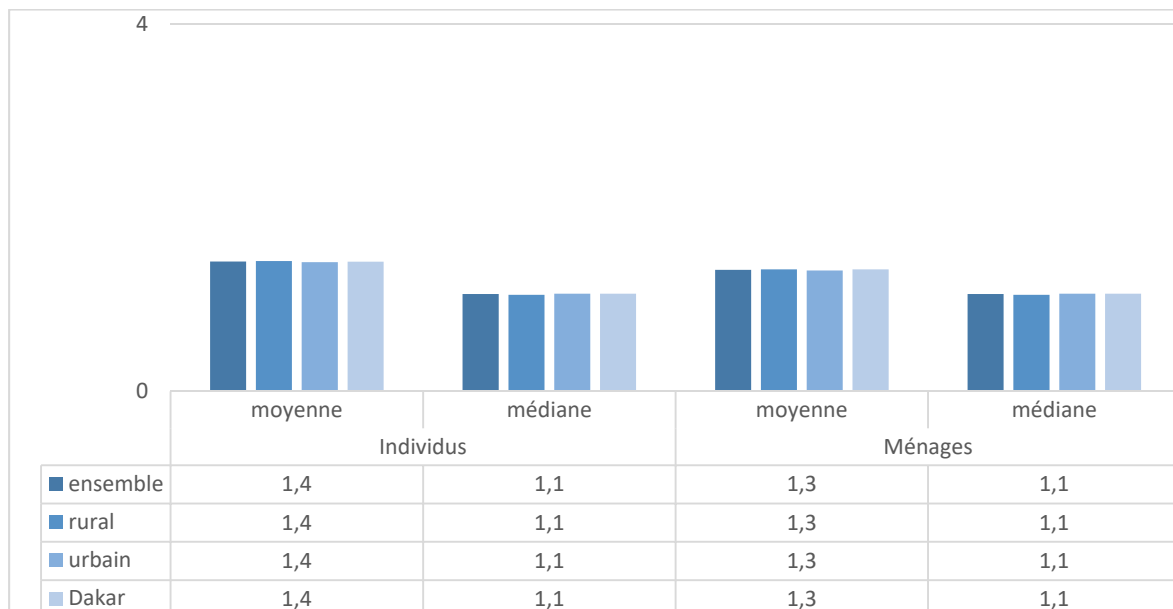
## Distribution du nombre d'enfants de moins de 15 ans



## NOMBRE DE PERSONNES DE 60 ANS

Le nombre de personnes de 60 ans ou plus ne présente le même profil selon qu'on soit à l'échelle nationale ou selon la résidence. En d'autres termes, avec en moyenne le même nombre de personnes de 60 ans ou plus (1,4), les populations vivent sans distinction dans ces ménages. C'est aussi valable au niveau des ménages où le nombre moyen de personne de 60 ans ou plus est de 1,3 toute catégorie confondue.

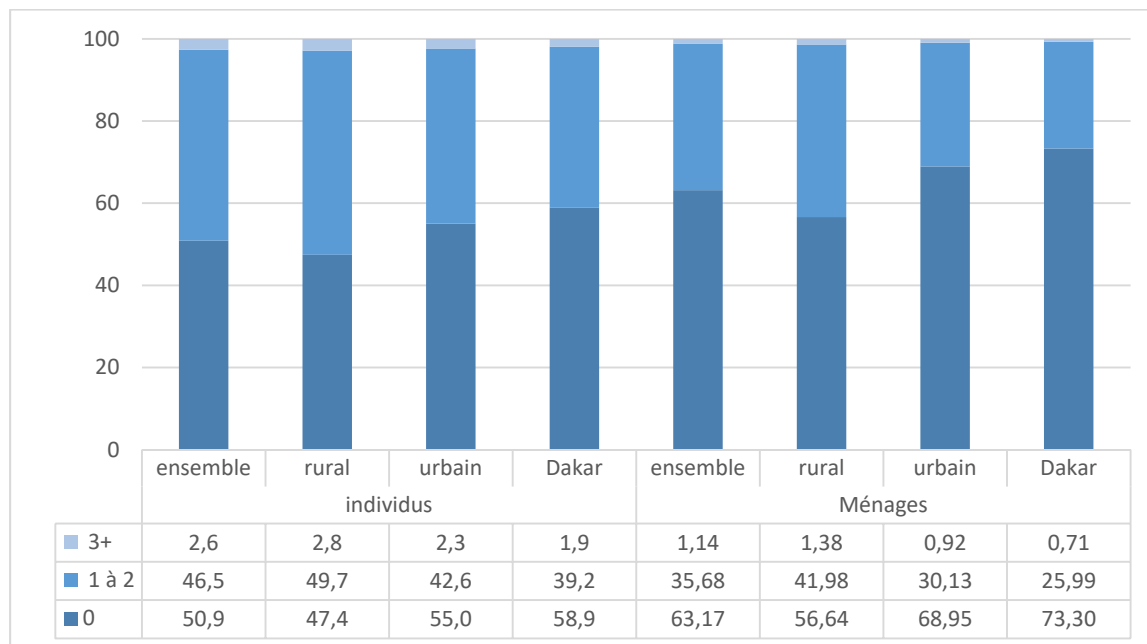
### Nombre de personnes de 60 ans



Il ressort de l'analyse du graphique ci-dessous, qu'en général plus de la moitié des individus vivent dans des ménages où il n'y a aucune personne âgée de 60 ans ou plus. Par contre, une proportion importante de ces individus vivent dans des ménages en présence d'un ou de deux personnes âgées ou séniors. On retrouve quasiment les mêmes tendances dans l'ensemble et quelle que soit la zone de résidence.

Par ailleurs, dans l'ensemble, 6 ménages sur 10 vivent sans la présence d'un sénior. Cette proportion est plus élevée à Dakar et dans les autres zones urbaines avec respectivement 7 ménages sur 10.

### Distribution du nombre de personnes de 60 ans



## **CONCLUSION**

La contribution à l'analyse des statistiques sur les structures des ménages confirme que le Sénégal se distingue nettement, par des structures plus larges et plus complexes. Près de 6 individus sur 10 appartiennent à un ménage d'au moins 10 personnes et 4 sur 10 à un ménage polynucléaire. L'approche plus extensive et englobante du ménage au Sénégal se traduit également par des chefs de ménage plus âgés (de 60 ans ou plus dans 30% des cas), une présence fréquente de personnes âgées dans le ménage (concernant la moitié des individus), la présence simultanée de plusieurs femmes mariées (6 individus sur 10). La présence de la polygamie dans le ménage (35% à 40% des individus), ou le poids de situations marginales comme le fait d'appartenir à un ménage ne comptant aucun homme marié (12% des individus), aucune femme mariée (5% à 7% des individus), aucun enfant en bas âge (7-8% des individus) est une réalité. Les ménages dirigés par des femmes sont assez fréquents au Sénégal.